Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 022-212203566-20260903-202640-DE

Délibération du Conseil municipal de Trégomeur Séance du 03 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six et 03 septembre, à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de Trégomeur, légalement convoqués le 25 juin 2026, se sont réunis, à la mairie de Trégomeur, sous la présidence de Mme Valérie RAMONÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14 – Nombre de présents : 11 – Nombre de présents et représentés : 14

Etaient présents	Valérie RAMONÉ, Maire, Richard LE CARRÉ, Marie LE MERRER, Nicolas LE GONIDEC, Adjoints, Catherine HAUTE, Frédérique BELLARD NARDONE, Nathalie MÉLOU, Cyril COLLIN, Nicolas TANGUY, Aude BRETON, Éva JOSSELIN, Conseillers Municipaux
Absents excusés	Hervé HUET donne pouvoir à Nicolas LE GONIDEC Thomas JOUAN donne pouvoir à Nathalie MÉLOU Benjamin BUREL donne pouvoir à Richard LE CARRÉ
Secrétaire de séance	Éva JOSSELIN

✓ Tarif participation repas des aînés pour les accompagnants

Délibération 2026-40

Madame la Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'ajouter un point à l'ordre du jour relatif à la facturation des accompagnants au repas des aînés pour que les invitations puissent être envoyer dans les délais.

Mme. Nathalie MÉLOU présente au Conseil municipal 3 devis des traiteurs Délice Gourmand (Lanvollon) et le traiteur Briochin (Hillion) pour le repas des aînés qui aura lieu le mercredi 11 novembre 2026 à 12H30 à la salle polyvalente.

Le menu comprend : Apéritif, Entrée, Plat principal, Fromage, Dessert.

Devis	Prestataire	Prix par personne TTC
Devis 1	Délice Gourmand	35,00 €
Devis 2	Délice Gourmand	40,00 €
Devis 3	Traiteur Briochin	39,60 €

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 022-212203566-20260903-202640-DE

Entendu l'exposé de Mme Nathalie MÉLOU
Après en avoir délibéré
Le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés

Valide la participation des accompagnants au repas des aînés au tarif de 35,00 € TTC par personne ;

Retient le devis n° 1 de l'entreprise Délice Gourmand pour la prestation du repas, au prix de 35,00 € TTC par personne ;

Autorise Madame la Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

La Maire,
Valérie RAMONÉ

La secrétaire,
Éva JOSSELIN